



Le polynôme académique de Polynésie française

CONVENTION DE PARTENARIAT

Classe défense et sécurité globale

Convention conclue en application du protocole d'accord interministériel du 20 mai 2016 relatif au développement des liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale (BOEN dn°26 du 30 juin 2016)

La présente convention est conclue entre :

- Le vice-rectorat de Polynésie française ;
- Le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur ;
- Le commandement supérieur des forces armées en Polynésie française ;
- l'association régionale n°28 de l'institut des hautes études de défense nationale ;
- Le lycée Polyvalent Tuianu Le Gayic de Papara;
- Le commandant du patrouilleur « Jasmin » ;

ENJEUX

1. Enjeux pour le commandement supérieur des Forces Armées en Polynésie Française (FAPF)

- Participer au rayonnement des FAPF en permettant aux jeunes de mieux connaître la vie et les missions militaires dans le Pacifique ;
- Dynamiser le lien armées-nation ;
- Promouvoir les différentes spécialités proposées au sein de la Marine Nationale;
- Participer activement à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;

2. Enjeux pour le lycée polyvalent Tuianu de Papara

- Donner du sens à la scolarité autour d'un projet motivant et valorisant en découvrant les spécialités de la Marine Nationale;
- Comprendre et partager les valeurs de la République ;

- Promouvoir le projet « *Choisis ton cap* » en sélectionnant puis en assurant un suivi particularisé des lycéens volontaires vers leur première expérience professionnelle, en liaison avec la base Navale de Papeete.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Organiser une visite de la base navale pour y découvrir ses différentes spécialités ;
- Organiser une visite du patrouilleur « Jasmin » ;
- Accueillir les membres de la base navale au Lycée ;
- Accueillir les membres de l'équipage du patrouilleur « Jasmin » au lycée ;
- Favoriser les échanges entre les personnels du patrouilleur « Jasmin » et les élèves ;
- Découvrir les missions et les spécificités des ateliers de la base navale ;
- Accueillir des représentants de l'AR 28 IHEDN ;
- Adossement au patrouilleur « Jasmin » pour la mise en œuvre du projet « *Choisis ton cap* ».

ENGAGEMENTS DES FAPF

- Etablir une "feuille de route" annuelle qui détaille de manière concrète les liens et échanges entre le du patrouilleur « Jasmin » et le Lycée Polyvalent Tuianu Le Gayic de Papara ;
- Présenter les métiers de la Marine Nationale aux lycéens ;
- Mettre à profit le patrouilleur « Jasmin » comme support privilégié du lien FAPF / Lycée Polyvalent Tuianu Le Gayic de Papara (visites, démonstrations etc.) ;
- Etablir des échanges entre lycéens et les marins du patrouilleur « Jasmin » en fonction des missions qui contribueront au lien Armée/Nation ;
- Promouvoir le partenariat et relayer les échanges au sein de la Marine Nationale et de la sphère Défense.

ENGAGEMENTS DU LYCEE TUIANU LE GAYIC DE PAPARA

- Mettre en place une classe de défense et sécurité globale, en s'appuyant sur ce partenariat, sous l'autorité d'un personnel référent assurant la liaison l'unité militaire référent ;
- Organiser les liens entre la classe et l'unité dans le cadre de la progression pédagogique définie par les programmes officiels, les référentiels et les attendus des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- Organiser les déplacements de la classe pour effectuer les visites en lien avec les métiers de l'Armée ;
- Promouvoir la démarche au sein du lycée et auprès des partenaires locaux (municipalité, médias, entreprises, enseignement catholique...) ;
- Identifier des élèves volontaires dans les classes de seconde du lycée pour les proposer pour le projet « *Choisis ton cap* » sur entretien de motivation. Ils participent aux actions définies dans la présente convention puis suivent une préparation militaire marine en classe de 1^{ère} et effectuent leur période de formation en entreprise (PFE) au sein de la base navale de Papeete ou des entreprises partenaires liées à la base navale.

MODALITES PRATIQUES

- Toutes les visites ou activités prévues peuvent être dénoncées par chaque partenaire et sans préavis, notamment, pour les FAPF, en raison d'impératifs opérationnels ou de service.
- Le lycée s'engage à fournir suffisamment à l'avance les renseignements nécessaires à l'accès sur les sites militaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, pièces d'identité de tous les entrants sur les sites militaires).
- Les PFMP à la base navale feront l'objet d'une convention définie entre le proviseur du lycée et le commandant de la base navale, conformément à la réglementation scolaire en vigueur.
- Ce projet fera l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre du projet d'établissement.



REGLEMENT DES DOMMAGES

Les lycéens lors des visites et déplacements restent sous statut scolaire et donc, sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement de formation.

Le chef d'établissement de formation contracte une assurance garantissant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée des visites, déplacements ou trajet.

Le bureau contentieux de la DICOM-PF est seul compétent pour assurer l'instruction et l'éventuel règlement amiable des dossiers de dommages causés ou subis par le personnel ou le matériel des FAPF.

DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat prend effet à la date de sa signature. Elle entre en vigueur pour une durée de deux ans et se renouvelle par tacite reconduction dans la limite de trois ans. La présente convention peut être révisée par voie d'avenant à tout moment à la demande de l'une des Parties.

SIGNATURES

Fait à Papara le 27/02/2018

Le Vice-Recteur de la Polynésie française



Philippe COUTURAUD

La Ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,



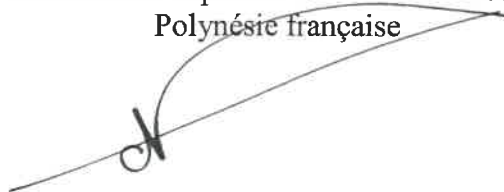
Téa FROGIER

Le Proviseur du Lycée Polyvalent de Papara



MOU KAN TSE Pépin

Le contre-amiral
Commandant supérieur des forces armées en
Polynésie française



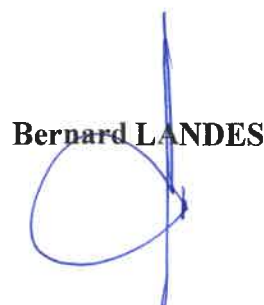
CA Denis BERTRAND

Le Président de l'AR 28 / IHEDN



Karl TEFAATAU

Le commandant du patrouilleur « Jasmin »



Bernard LANDES